



## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° MAE/ISABU/03/F/2017 POUR LA FOURNITURE DE PESTICIDES

Date de publication : le 15.../05.../2017

Date d'ouverture des offres : le 15.../06.../2017

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), lance un avis d'appel d'offres pour la fourniture de pesticides.

### 1. Objet

Le Présent marché concerne la fourniture de pesticides.

### Allotissement

Les fournitures à acquérir sont constitués d'un seul lot.

### 2. Financement

Le présent marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017.

### 3. Participation

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

### 4. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe. **Le montant de la garantie de soumission est de cinq cent mille francs burundais (500 000 FBU).**

**NB** : l'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

### 5. Consultation et acquisition du DAO

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures de service à la Direction Générale de l'ISABU (Service Approvisionnements) située à l'Avenue de la Cathédrale, Tél : 22 22 33 90. Il peut également être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement de 50 000 FBU libellé « Achat DAO N° MAE/ISABU/03/F/2017 » sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001.04 ouvert à la BRB.

## 6. Dépôt et Ouverture des offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langues française seront déposées à la Direction Générale de l'ISABU à l'adresse ci-haut indiquée au plus tard le 15./06./2017 à 10 heures. L'ouverture des offres aura lieu en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le 15./06./2017 à 10 heures 30 minutes, heure locale.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## 7. Délai de livraison

Le délai d'exécution du marché est de soixante (60) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.

## 8. Délai d'engagement

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

## 9. Eclaircissements

Toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le ...8.../05.../2017

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU,

Ir. Dieudonné NAHIMANA



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE,

Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD)

